

Date de dépôt: 7 octobre 2002

Messagerie

Rapport

de la Commission des transports chargée d'étudier le Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil traitant du budget 2002 de l'entreprise des Transports publics genevois (TPG)

RapporteurE: M^{me} Françoise Schenk-Gottret

Mesdames et

Messieurs les députés,

La Commission des transports a étudié dans ses séances du 26 février et du 5 mars 2002 le rapport du Conseil d'Etat relatif au budget 2002 de l'entreprise des TPG, sous la présidence de M. Jean Spielmann, en présence de M. Robert Cramer, conseiller d'Etat en charge du Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement, en présence de MM. Michel Jacquet, président du conseil d'administration des TPG, Christoph Stucki, directeur général des TPG, Robert Corminbœuf, directeur financier des TPG, Thierry Wagenknecht, responsable du contrôle de gestion. Les procès-verbaux ont été assurés par M^{me} Caroline Martinuzzi.

Note préliminaire : le rapport du Conseil d'Etat comporte à sa page 3 un projet de loi 8649 qui n'a rien à voir avec le budget des TPG et doit être ignoré.

Le budget des TPG s'inscrit dans le cadre du contrat de prestations 1999-2002. Le budget de fonctionnement s'établit à 220,181 millions de F de charges et 222,651 millions de F de produits. Il en résulte un excédent de recettes de 2,470 millions de F.

Ce résultat est obtenu grâce à une augmentation de l'enveloppe budgétaire accordée par l'Etat d'un montant de 5,75 millions de F, en raison d'éléments nouveaux : augmentation du prix du carburant et des frais liés au personnel (assurance-maternité, augmentation des taux d'accidents non professionnels et celui du chômage ainsi que les coûts supplémentaires générés par l'augmentation de l'offre en transports collectifs lors de grands événements).

L'entreprise a décidé au budget 2002 un montant de 74,918 millions de F de dépenses d'investissement, dont 56 millions pour les trams et 12 millions pour les autobus.

L'exposé du budget aux commissaires a été approfondi et détaillé. Ceux-ci ont posé un certain nombre de questions très variées dont les réponses sont tout aussi variées:

- la TVA a changé depuis le 1^{er} janvier 2001 ; le taux forfaitaire sur les produits du transport a été établi ;
- l'année 2001 a connu une augmentation du nombre de passagers par rapport à l'année précédente. Le chiffre maximum correspond à 131 millions de voyages. En 1993, le nombre des usagers a nettement baissé aux alentours de Bernex en raison de la concurrence de l'autoroute de contournement. En revanche, au centre-ville, l'augmentation est constante grâce aux améliorations des lignes de trams ;
- le projet E-ticket est un projet national qui prévoit une unification du support électronique. Il est ainsi possible d'acheter un billet en programmant son trajet et en évitant au passager d'avoir à se munir de plusieurs tickets ;
- le cahier des charges prévoit un achat des trams en leasing ; le budget pour le leasing, qui correspondait dans le budget 2001 à un montant de 6 millions de F, est compris dans la nouvelle présentation à la fois dans les frais de capitaux et les amortissements. La rubrique leasing correspondant à l'achat des véhicules Volvo disparaît pour éclater dans ces deux données ;
- un distributeur embarqué consiste en un format miniature des distributeurs actuels ; il sera installé à l'intérieur du véhicule afin de restreindre l'attente aux arrêts ;
- dans l'exercice 2002 une plus-value devrait être apportée par le projet Constellation et par le projet Unireso. Il s'agit d'une plus-value du nombre et non pas des produits. Les passagers achètent moins puisqu'ils ne sont plus obligés de payer 2 billets pour 2 parcours dans des réseaux

différents. Dans un premier temps, il y a baisse momentanée des produits, mais la satisfaction des clients est indéniable ;

- il existe une hausse des produits alors que le nombre de voyageurs a progressé de 1,5% en 2001; ceci est dû au fait qu'auparavant les chiffres étaient présentés hors taxe, actuellement il faut intégrer la TVA ;
- les TPG réfutent qu'il y ait une baisse de productivité. Si le coût de production augmente, la productivité est stable. Le nombre d'heures contractuelles de travail s'élève à 40 heures avec 5 semaines de vacances. Cependant les conducteurs ont un arrangement spécial selon lequel l'horaire est calqué sur 38 heures. En outre il y a bonification puisque le lieu où le conducteur quitte son travail ne correspond pas forcément au lieu de départ. Il faut ainsi payer les minutes nécessaires pour rejoindre le lieu initial. La productivité des TPG correspond à la moyenne suisse. Le taux d'absentéisme reste élevé, mais un conducteur souffrant n'ose évidemment pas prendre le volant ;
- les heures supplémentaires sont minimales. Lors de manifestations comme le Salon de l'automobile, les heures supplémentaires peuvent survenir, mais elles sont rendues en totalité dans le courant de l'année ;
- les charges du personnel ont augmenté alors que le personnel est en diminution. L'ancien statut du personnel faisait référence à l'échelle des salaires de l'Etat. L'augmentation des charges a été provoquée par l'instauration en 1999 d'une nouvelle échelle de salaires propre aux TPG. Le président des TPG souligne que son entreprise tient, dans sa gestion, à la maîtrise des coûts de main d'œuvre ;
- le contrôle des comptes est exercé à la fois par la Fiduciaire de Rive, l'OTC et l'Inspectorat cantonal des finances ;
- le 90% d'écart entre le budget 2001 et le budget 2002 des produits pour les communes et les tiers s'explique par le fait que la ligne F engendre un coût de 600'000 F sur la partie française et doit figurer dans les comptes, et qu'une commande de Versoix s'est ajoutée pour un montant de 210 000 F ;
- les TPG ont présenté, dans le cadre du plan financier quadriennal, des produits voyageurs qui augmentent régulièrement. Le Conseil d'Etat a décidé, à deux reprises, de ne pas augmenter les tarifs mais d'indemniser l'entreprise pour cette non-augmentation ;
- les TPG, par rapport à la moyenne nationale, face aux dernières augmentations, ont un retard de l'ordre de 9% ; car, s'il y a eu une augmentation partielle des abonnements, il y a eu parallèlement

l'introduction du rabais famille. L'augmentation a été très modeste ce qui a amené les TPG à prévoir une hausse tarifaire ;

- pour les 14 nouveaux trams, un appel d'offres international a été lancé pour pouvoir procéder à une comparaison concrète. Dans le cahier des charges, le désir a été formulé de voir la participation de fournisseurs locaux ;
- une vidéosurveillance sera installée dans chaque nouveau véhicule ;
- il est difficile de déterminer les gains des lignes en sous-traitance, puisqu'il n'y a pas de mise en concurrence directe d'une entreprise privée et d'une entreprise publique. Aujourd'hui une comptabilité analytique reprend tout en détails : en ce qui concerne les charges du personnel, les chiffres ne sont pas très différents de ceux des sous-traitants. En ce qui concerne les charges des véhicules, les TPG ont des chiffres plus élevés. La sous-traitance est régie par la loi sur les TPG et correspond à un maximum de 10% des tâches accomplies par les TPG ; les lignes doivent avoir un caractère provisoire, elles sont soit souhaitées par une commune, soit transfrontalières ;
- le trolleybus (véhicule de petite série) est le mode de transport le plus coûteux pour les TPG, le meilleur marché étant le tram. Face à l'autobus ce véhicule coûte le double alors que le nombre de passagers est identique. A moyen terme, il sera nécessaire d'en remplacer 50. Le trolleybus a à Genève une tradition qui dépasse l'appréciation économique.

Les commissaires, ayant reçu les réponses aux questions qu'ils ont posées, acceptent à l'unanimité le RD 435 qui leur est proposé (3 L, 3 S, 1 AdG, 2 R, 1 PDC, 2 Ve, 1 UDC) et vous invitent, Mesdames et Messieurs les députés, à en faire de même.

Annexes :

- *Budget 2002 tel que présenté en commission des transports*
- *Compléments aux produits voyageurs et aux détails des produits voyageurs*
- *Tableau récapitulatif des relations financières dans le domaine des transports collectifs - budget 2002*

TRANSPORT PUBLICS GENEVOIS

BUDGET 2002

C.A. du 17 septembre 2001

Commission des transports du 26 février 2002

ANNEXE 1



Transports publics genevois

Adaptation en 2002 de l'enveloppe budgétaire versée par l'Etat



Adaptation de l'enveloppe budgétaire de l'Etat

- Conformément au contrat de prestation 1999-2002, une demande pour l'adaptation de l'enveloppe budgétaire de 2002 pour un montant de CHF 5'754'591.- a été envoyée à l'Etat le 20 juin 2001
- Les raisons invoquées sont les facteurs économiques non contrôlables liées aux frais:
 - du personnel
 - des prix des carburants
- Ce montant figure dans le budget 2002 de l'Etat
- Ce montant représente un ajustement de 1,4% des enveloppes budgétaires allouées aux TPG entre 1999 et 2002



TRANSPORT PUBLICS GENEVOIS

**BUDGET
2002**



Budget 2002 / PFQ 2002

	Budget 2002 CHF 0/00	PFQ 2002 CHF 0/00	Ecart en CHF	Ecart en %
Personnel	149 942	142 150	7 792	5,20%
Biens et services	44 806	42 133	2 673	5,97%
Amortissements	18 740	19 840	-1 100	-5,87%
Charges financières	6 693	11 474	-4 781	-71,43%
Total CHARGES	220 181	215 597	4 584	2,08%
Produits du transports	88 496	90 608	-2 112	-2,39%
Etat de Genève	116 665	104 172	12 493	10,71%
Confédération	11 145	10 865	280	2,51%
Communes, tiers	3 644	1 968	1 676	45,99%
Autres Produits	6 985	7 660	-675	-9,66%
TVA Forfaitaire	-4 284		-4 284	100,00%
Total PRODUITS	222 651	215 273	7 378	3,31%
Résultat d'exploitation	2 470	-324	2 794	



Hypothèses de travail

- Le budget 2002 tient compte de la demande d'adaptation de l'enveloppe budgétaire de CHF 5,750 mio
- Inflation: 1,0%
- TVA: Changement de régime au 01.01.2001 => budget présenté y compris TVA
- IAS: (International Accounting Standards) => budget 2002 ne tient pas compte des éventuelles conséquences financières de ce projet
- Adaptation tarifaire en 2002: rien de prévu à ce jour
- Introduction de la CTI unireso au 01.07.2001
- Excédent prévisionnel: + CHF 2'470 mio (PFQ: - CHF 0,324 mio)



Hypothèses de travail

Offre quantitative de référence

- Constellation introduit au 24 juin 2001 => 15 décembre 2002
- Prolongement du tram 13 à Sécheron reporté à décembre 2003
- Réseau régional: extension des produits Télébus et Proxibus à l'étude
- Changement d'horaire prévu en janvier 2002 pour prolonger la ligne 27 de Malagnou au P+R de Sous-Moulin

A plus long terme....

- L'Etat prépare le plan directeur 2003-2006



Investissements 2002

Investissements	Budget en 0/00	Plan de trésorerie		
		2002	2003	2004
14 tramways	56 000	15 000	15 000	26 000
24 Autobus	12 000		12 000	
2 Minibus	250	250		
Pièces de rechange	600	100		
Transport à la demande	300	300		500
Distributeurs embarqués	900	900		
RCT/SAE 2005	300	300		
Sécurité télésurveillance	500	500		
Projet E-ticket	500	500		
Télécommunication et réseau	1 000	1 000		
Système d'information client/RCT	915	915		
Informatique Serveur + réseau	371	371		
Divers	1 282	1 282		
TOTAL	74 918	21 418	27 000	26 500



Budget 2002

Produits

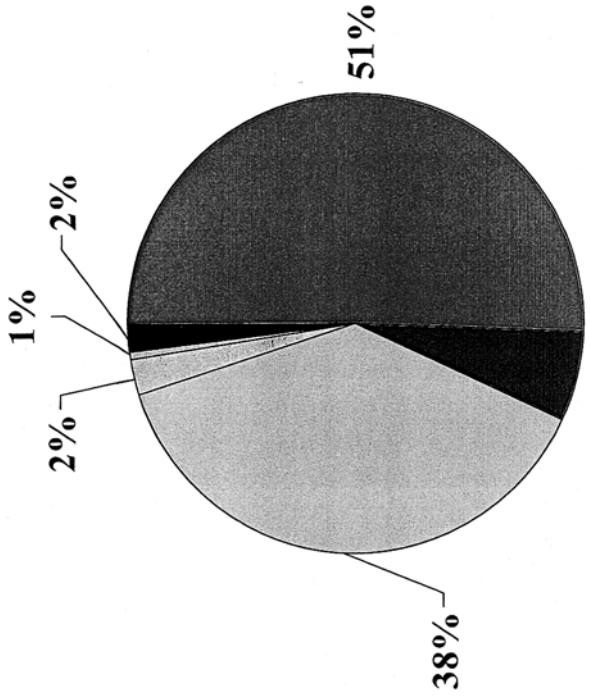


Produits

PRODUITS	Budget		Ecart	Ecart
	2002	2001		
	X 1000 CHF	X 1000 CHF		%
PRODUITS VOYAGEURS	88 496	91 266	-2 770	-3,04%
CONTRIBUTION DE L'ETAT	116 665	105 342	11 323	10,75%
CONFEDERATION	11 145	10 917	228	2,09%
COMMUNES ET TIERS	3 644	1 916	1 728	90,19%
PRODUITS DIVERS	5 670	5 147	523	10,16%
PRODUITS FINANCIERS	1 315	1 323	-8	-0,60%
TVA Forfaitaire	-4 284	-4 428	144	-3,25%
TOTAL	222 651	211 483	11 168	5,28%



Répartition des produits



- Etat GE
- Autres contributions
- Produits voyageurs
- Produits divers
- Produits financiers
- TVA forfaitaire



CHF en
0/00

Contribution cantonale de CHF 116,6 mio
répartition:

116'665

– Enveloppe budgétaire de l'Etat (PFQ)

104'172

– Complément tarifaire (dès 1999)

2'670

– Complément tarifaire (dès 2001)

1'566

– Garantie de recettes unireso

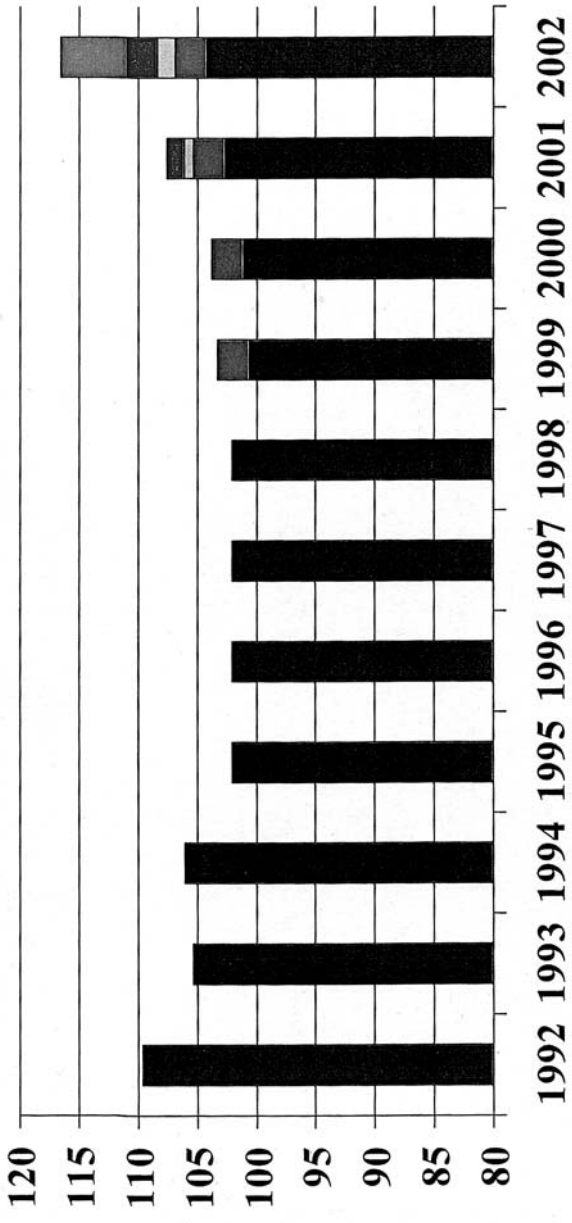
2'507

– Complément env. budgétaire

5'750



Etat de Genève

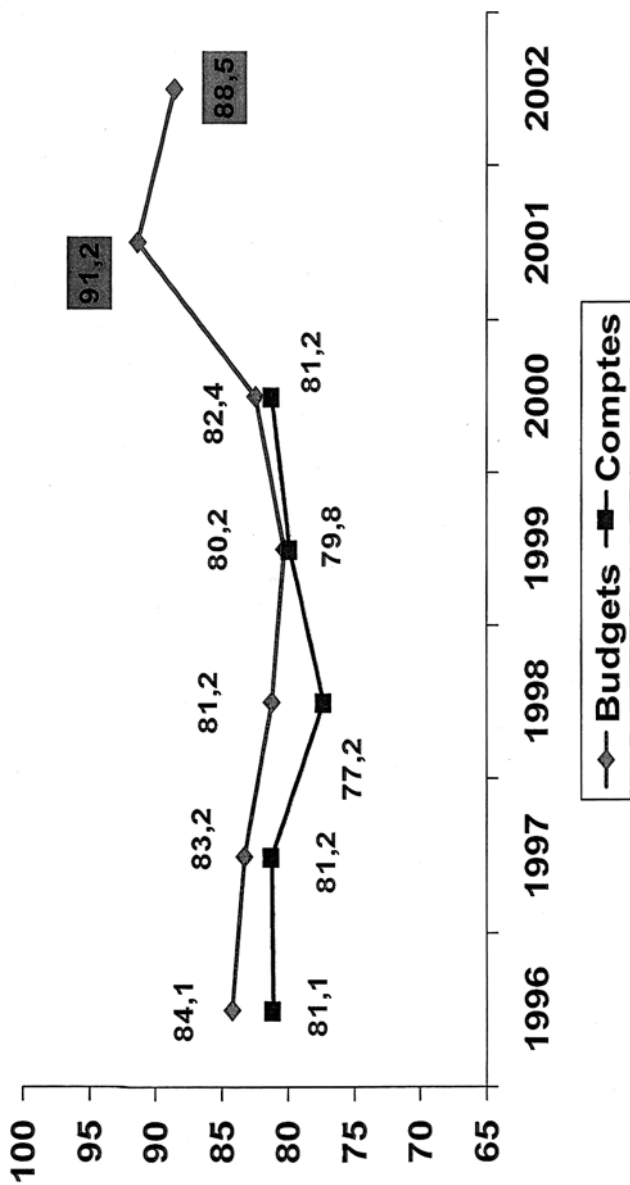


■ env. budg ■ compl. Tarif. 99 ■ compl. Tarif. 01 ■ garantie unireso ■ compl. Env. budget.



Transports publics genevois

Produits voyageurs



Détails des Produits du transport

Budget	Budget	Comptes
2002	2001	2000
x 1000 CHF	x 1000 CHF	y.c TVA

Produits unireso

Part TPG des produits selon décompte unireso

Sous-total

84'550

84'550

Produits TPG

Autres titres de transport

Sous-total

2'398

2'398

Total Produits Transports

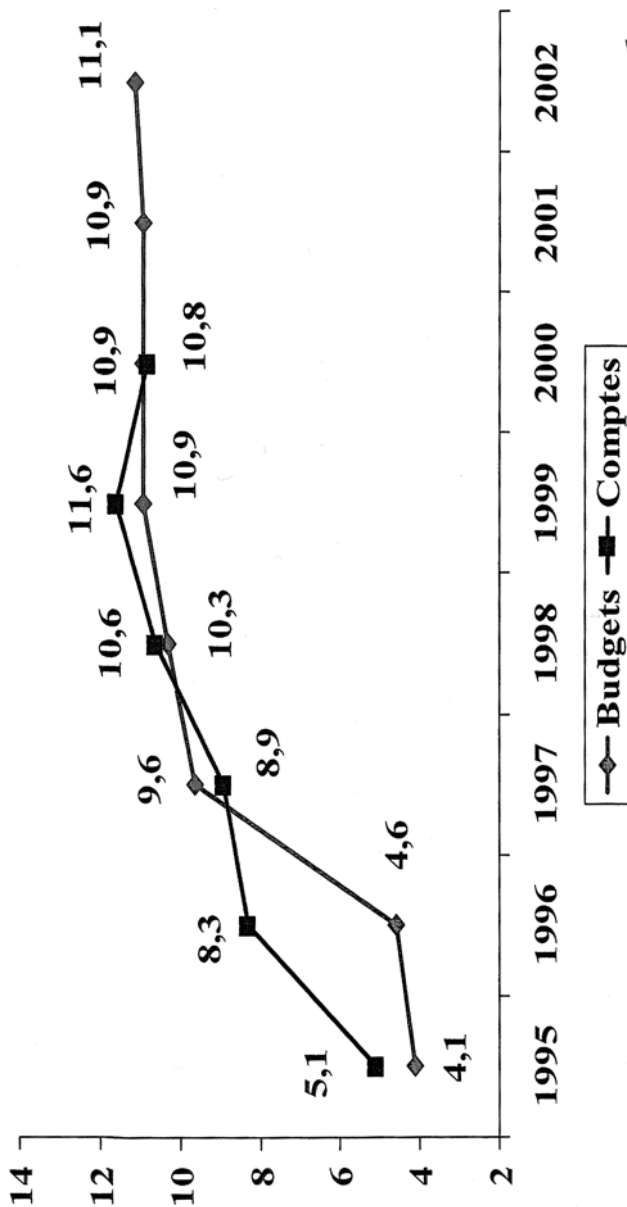
86'948

90211

85636



Contributions de la Confédération





Budget 2002

Charges

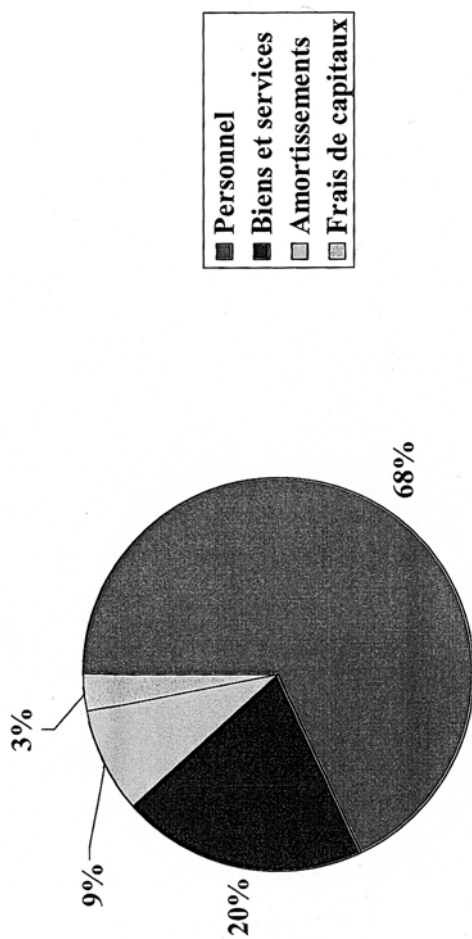


Charges

CHARGES	Budget		Ecart	%
	2002 X 1000 CHF	2001 X 1000 CHF		
PERSONNEL	149 941	143 457	6 484	4,52%
BIENS & SERVICES	44 806	42 614	2 192	5,14%
AMORTISSEMENTS	18 740	12 778	5 962	46,66%
FRAIS DE CAPITAUX	6 693	5 571	1 122	20,14%
LEASING	0	6 026	-6 026	-100,00%
TOTAL	220 180	210 446	9 734	4,63%



Répartition des charges

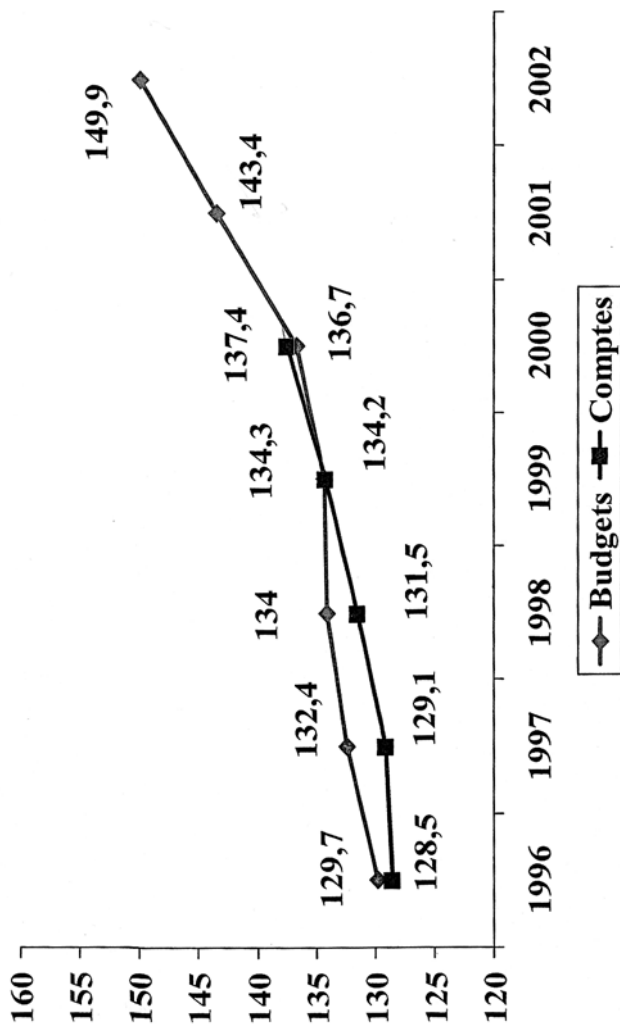


Personnel

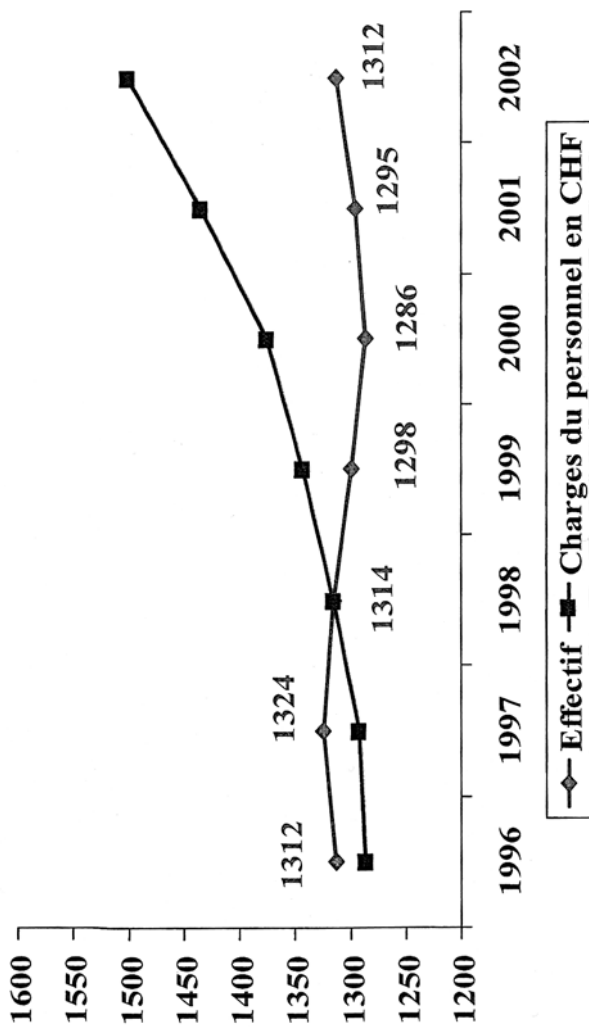
	CHF en mio
Ecart budget 2002/budget 2001	
Indexation prévisionnelle: 1,0 %	1'112
Progression salariale statutaire	1'595
Effectif : + 36 cond. dû à Constellation	2'800
Charges sociales + divers	<u>977</u>
Allocations familiales, assurance maternité, accidents non-professionnels, cotisation chômage, prestations spéciales....	
TOTAL	<u><u>6'484</u></u>



Charges du personnel



Charges du personnel / effectif



Biens et Services

	Budget 2002 CHF 0/00	Budget 2001 CHF 0/00	Ecart en CHF	Ecart en %
Honoraires, jetons, cotisation	1 009	909	100	9,91%
Impôts et taxes	54	56	-2	-3,70%
Frais administratifs	4 127	3 926	201	4,87%
Ventes et RP	2 553	2 576	-23	-0,90%
Assurances choses	1 286	1 344	-58	-4,51%
Sous-traitance transport	13 279	11 298	1 981	14,92%
Frais des véhicules	17 193	16 916	277	1,61%
Frais des installations	3 661	3 771	-110	-3,00%
Outillage et machines	644	527	117	18,17%
F.N.A.	1 000	1 291	-291	-29,10%
TOTAL	44 806	42 614	2 192	4,89%



Explications

Frais administratifs: + CHF 201 '500.-

- maintenance et entretien informatique: Datawarehouse, Système info. géographique, Intranet, système info voyageurs
- Surveillance et sécurité: surveillance service de lignes
- Papiers et imprimés: horaires de poche

Sous-traitance: + CHF 1,981 mio

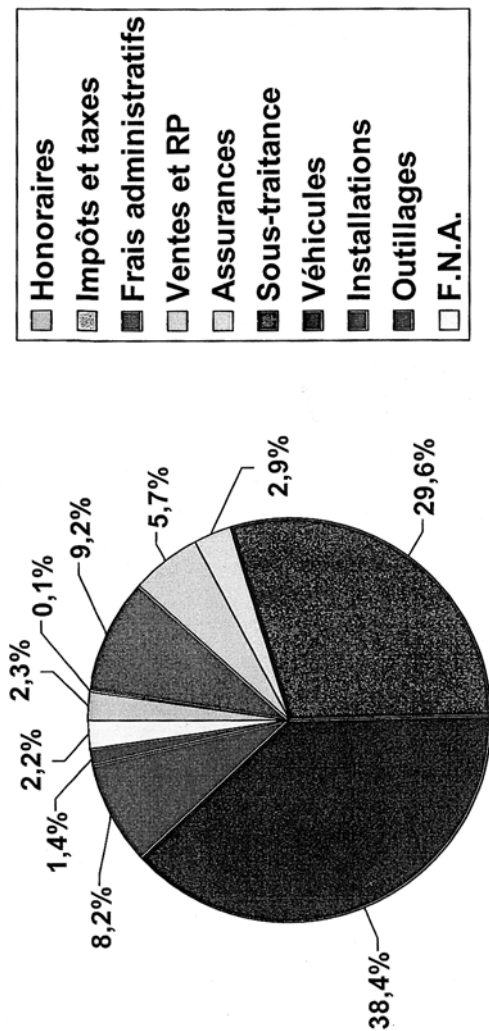
- Lignes 31, 34 et C
- Ligne 35 desserte des hôpitaux
- Ligne B, Vézenaz, Centre de l'ORT

Frais des véhicules: + CHF 276 '600.-

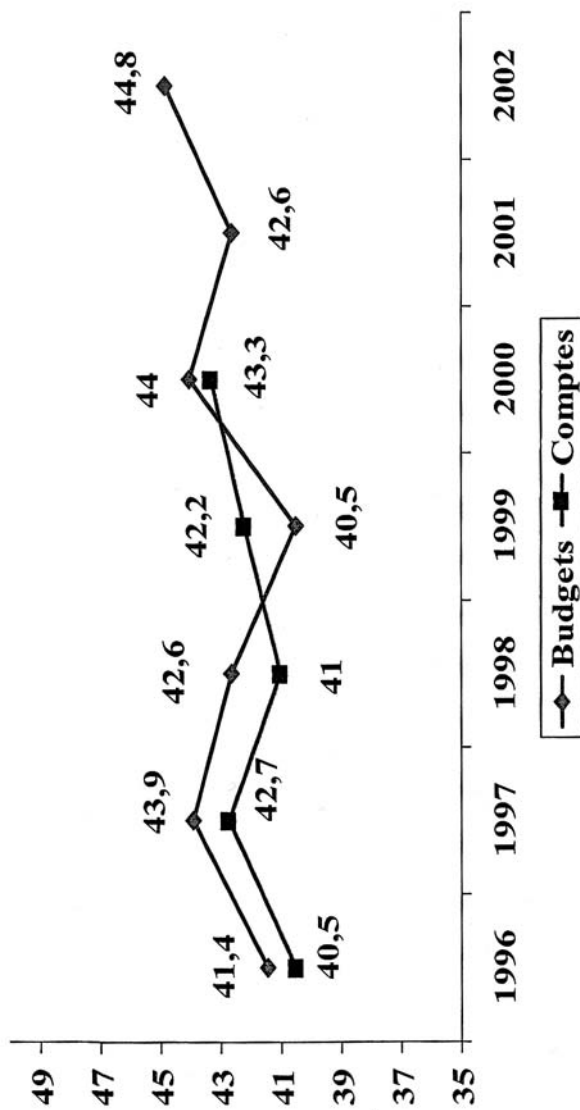
- carburants: => hausse des prix



Répartition des biens et services



Biens et services



TRANSPORT PUBLICS GENEVOIS

Budget 2002

Résultats



Transports publics genevois

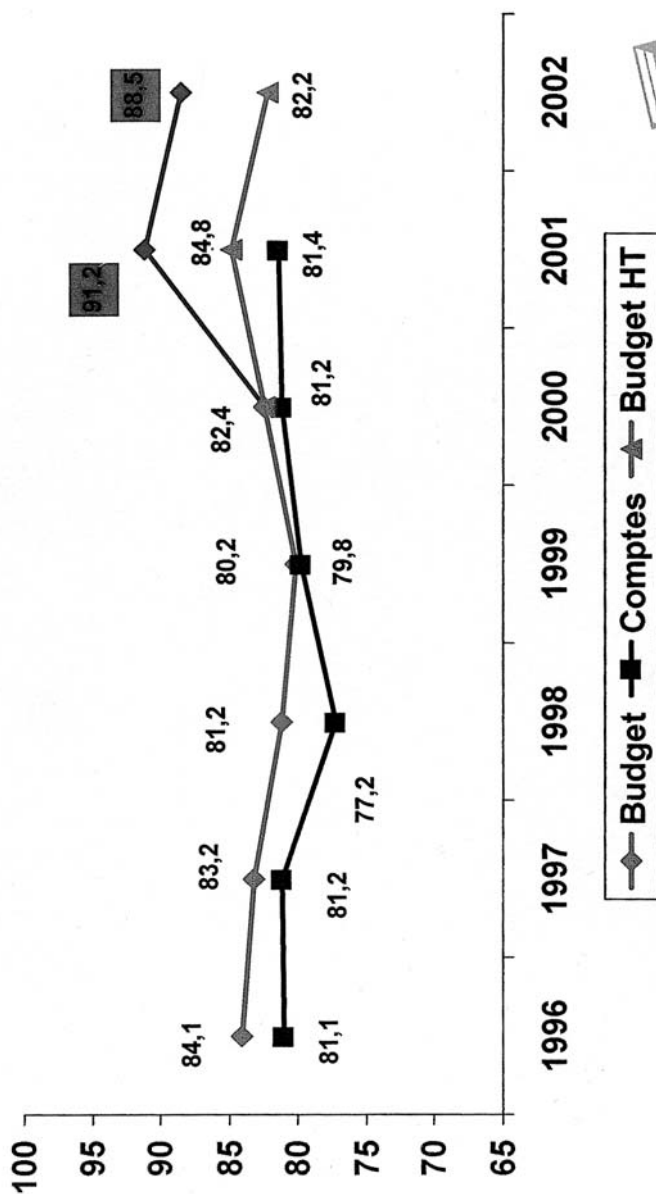


Résultats

Résultats	Budget 2002	Budget 2001 approuvé	Comptes 2000
Total produits	222 651	211 483	206 578
Total des charges	220 181	210 446	207 529
Résultat d'exploitation	2 470	1 037	-951



Produits voyageurs



Détails des Produits voyageurs

Budget	Budget
2002	2001
x 1000 CHF	x 1000 CHF

Produits unireso

Part TPG des produits selon décompte unireso

Sous-total

Produits TPG

Autres titres de transport

Sous-total

Total Produits Transports

Produits du contrôle Titres de transports

Autres produits

TOTAL PRODUITS VOYAGEURS

84 550

84 550

2 398

2 398

86 948

90212

1500

1000

48

53

88 496

91 265



Tableau récapitulatif des relations financières dans le domaine des transports collectifs
Budget 2002

Rubrique	Date	Base légale	Département / Service	Libellé	Fonctionnement		Investissements		Ventilation		
					charges	revenus	dépenses	recettes	Subventions	Prestations	Etat Genève
Total TPG (report)					141712'000	1'125'000	39'050'000	0	115'592'000	7'228'000	56'817'000
Autres organismes											
SMGN											
635100.365.01		contrat de prestations	DJPT - Transports collectifs d'agglomération	Société des Mouettes Genevoises Navigation SA	559'000				559'000		
635100.625.01		convention de prêt de 1987	DJPT - Transports collectifs d'agglomération	Remboursement de prêt (SMGN)				20'000			-20'000
CFF											
635100.350.01		loi budgétaire annuelle	DJPT - Transports collectifs d'agglomération	Indemnités aux CFF pour les trains régionaux	3'900'000				3'900'000		
635100.452.01		loi budgétaire annuelle	DJPT - Transports collectifs d'agglomération	Participation des communes à l'indemnité CFF		12'000			-12'000		
SNCF											
635100.367.01		loi budgétaire annuelle	DJPT - Transports collectifs d'agglomération	Participation au déficit de la ligne Genève-Annemasse de la SNCF	597'441				597'441		
635100.460.01		loi budgétaire annuelle	DJPT - Transports collectifs d'agglomération	Participation de la Confédération au déficit de la ligne Genève-Annemasse de la SNCF		192'400			-192'400		
Communauté tarifaire intégrale											
635100.365.02	01.06.2001	contrat de prestations	DJPT - Transports collectifs d'agglomération	Garantie de recettes pour la communauté tarifaire	5'000'000				5'000'000		
Total général					151'768'441	1'329'400	39'050'000	20'000	125'444'041	7'228'000	56'797'000